

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

**Année 2018
Séance du 14 novembre 2018**

N° 17

**Objet : Ingénierie et animation
du dispositif européen Espace
Valléen Aqua-Terra
Année 2019**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-huit et le quatorze du mois de novembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le sept du mois de novembre 2018, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : Michel BLANC

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BERTRAND Philippe (à partir du rapport n° 15), BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BONZI Maryse, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CAZERES Benoît, CHATARD Gilles (jusqu'au rapport n°10), COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FERAUD Maryline (jusqu'au rapport n° 12), FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, MAZAL Ambroise, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 18), PAUL Gérard, PAUL Gilles, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REINAUDO Patrick, ROCHAT Jacques, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
URQUIZAR Danielle a donné pouvoir à GIRARD BEGUIER Laurent

Etaient représentés :

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à BONNET Martine
AUZET Guy a donné pouvoir à CAZERES Benoît
AYMES Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BERTRAND Philippe a donné pouvoir à BREMOND Danièle jusqu'au rapport n° 14
CASA Chantal a donné pouvoir à MARTIN Emmanuelle
CHATARD Gilles a donné pouvoir à POULEAU Philippe à partir du rapport n°11
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à LEDEY Olivier
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à COMBE Gérard
JULIEN Jacques a donné pouvoir à BAILLE Denis
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n° 17)
REINAUDO Gilbert a donné pouvoir à REINAUDO Patrick

Etaient excusés :

AUBERT Serge
BALIQUE François
BAUDOU MAUREL Marie Anne
BOURJAC Jean Marie
DE VALCKENAERE Gilles
FLORES Sylvain
MAGAUD Marie José

MUNOZ MALDONADO Julien
PAYAN Claude
REBOUL Childéric
RONDEAU Daniel
SERRA Victor
THONATTE Lionel
TONELLI Corinne

REÇU EN PREFECTURE

le 16/11/2018

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20181114-17_14112018

Monsieur Francis HERMITTE, rapporteur, expose ce qui suit :

Le programme Espace Valléen Aqua Terra 2015-2020 en cours d'exécution sur notre territoire permet de faire émerger des projets structurants et adaptés à la stratégie touristique de Provence Alpes Agglomération.

Ce dispositif nécessite une ingénierie spécifique pour en assurer l'animation, la gestion et le suivi.

Pour 2019, afin de gérer le dispositif, il est envisagé de :

- Reconstituer l'équipe technique avec l'embauche d'un nouveau chargé de mission sur le poste vacant depuis Août 2018 , complémentaire à celui qui est déjà présent ; dans le but d'assurer un accompagnement efficace des projets et cela conformément à notre délibération 2018-387 du 26 septembre 2018 relative au renouvellement des deux postes de chef de projet Espace valléen.
- Associer ponctuellement des chargés de mission de Provence Alpes Agglomération pour répondre aux besoins, notamment en termes de communication et de redéfinition de la stratégie touristique,
- Communiquer sur les résultats du programme par le biais d'une réunion publique, de la diffusion du film de restitution réalisé en 2018 et de divers outils dont le site internet de notre agglomération,

La convention, en date du 25 juin 2018, liant Provence Alpes Agglomération à l'Etat (Préfet coordonnateur du Massif des Alpes) et à la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur afférente à l'Espace valléen Aqua-Terra indique notamment les modalités de soutien des partenaires à la stratégie Espace Valléen du territoire.

Il est rappelé que pour 2019, l'Etat (au titre du FNADT) et la Région SUD PACA ont annoncé le 26 septembre 2018 en Comité de Pilotage pouvoir contribuer à 40% du financement de cette ingénierie Espace Valléen 2019.

Par conséquent, le projet de plan de financement pour l'animation de l'Espace Valléen Aqua Terra pour l'année 2019 dont la communauté d'agglomération est la structure porteuse s'établit ainsi qu'il suit :

REÇU EN PREFECTURE

le 16/11/2018

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20181114-17_14112018

Dépenses TTC en euros €		Recettes TTC en euros €	
Postes de dépense	Montants	Financeurs	Montants
Prévisionnel des dépenses de rémunération de personnel	39 175.92	CIMA-FNADT (20%)	7 835.18
		Conseil Régional SUD PACA (20%)	7 835.18
		Autofinancement (60%)	23 505.56
Total	39 175.92	Total (100%)	39 175.92

Il vous est proposé :

- ✓ D'approuver le plan de financement prévisionnel
- ✓ D'inscrire les sommes nécessaires au budget 2019
- ✓ D'autoriser Madame la Présidente à solliciter les subventions auprès de la Région PACA et de l'Etat
- ✓ D'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents s'y rapportant,
- ✓ De s'engager à conserver toutes les pièces du dossier en vue de contrôles français ou communautaires et à informer les services instructeurs de toute modification intervenant dans les éléments des dossiers de demande d'aide.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 16/11/2018

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20181114-17_14112018